

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 30 Janvier 2026, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 20 Janvier 2025****Président de séance : M. André BRIVADIS, maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **9**
- votants : **12**
- absents : **0**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard Adjoint, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, M. PHILBEE Paul, M. PHILIPON Pierre.

Procuration (s) : Mme SCIORTINO Pascale donne procuration à M. SPECCEL Gérard

Mr WENGER Stéphane donne procuration à M. BRIVADIS André

Mr FAIVRE Thierry donne procuration à M. PHILIPON Pierre

Absent :

Secrétaire de séance : M. LAVERROUX Yannick

2026 – 01 Souscription coopérative « toi et toits »

Monsieur le Maire expose l'objet de l'association « Toi et Toits », créée par des habitants du Livradois-Foréz début 2018. Cette association propose de développer et produire des énergies renouvelables de façon citoyenne et collective.

L'association s'est transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour réaliser un premier projet d'un ensemble de toitures équipées en installations photovoltaïques. Les habitants, les collectivités, les entreprises et les agriculteurs peuvent prendre des parts dans cette SCIC.

La coopérative a pour objet :

- de produire de l'énergie à partir des ressources renouvelables sur le territoire du Parc naturel régional Livradois-Foréz
- de vendre cette énergie ainsi produite à des fournisseurs, des particuliers, des collectivités publiques, entreprises ou autres choisis par la SCIC SAS
- de proposer du conseil, de l'information et de la formation en économies d'énergies et en efficacité énergétique, de diffuser ses savoirs et savoir-faire pour permettre l'essaimage de ses bonnes pratiques.
- d'offrir une plateforme d'achats groupés de matériels et de savoir-faire en matière d'économies d'énergies et d'efficacité énergétique (chauffe-eau solaires, photovoltaïque, lampes LED,...).

La prise de parts de la commune de La Chaise-Dieu permettrait de conforter la dynamique en place du projet de réseau de chaleur alimentant les bâtiments publics et les particuliers.

La Valeur nominale des parts sociales est fixée à 50 € (cinquante euros). La souscription

2025

minimale imposée est de 1 part sociale et la souscription maximale ne pourra excéder 3 000 € (trois mille euros).

Toute souscription de parts sociales donne lieu à la signature d'un bulletin de souscription par l'associé. La responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts sociales est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises.

La possession d'une part sociale comporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions des Assemblées Générales régulièrement adoptées.

Tout sociétaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir la communication de documents sociaux.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le principe de l'acquisition de parts en capital de la société locale SCIC SAS Toi et Toits par souscription de 20 parts de 50 € soit un montant total de 1 000 €,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette participation au capital de la SCIC SAS Toi et Toits,
- D'engager les dépenses afférentes soit 1 000 €, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget par décision modificative au compte 261 – Titres de participation.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12